



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie 2030 de « Communication, Éducation, Sensibilisation, Participation » pour les zones humides

Des acteurs engagés

pour les zones humides de leurs territoires

France, juillet 2024



La stratégie de « Communication, éducation, sensibilisation et participation » 2030 pour les zones humides a été établie par :



Denis BERLEMONT
Association Ramsar France
Chargé de mission EEDD / communication
Correspondant CESP Ramsar non gouvernemental



Pierre CAESTEKER
Office français de la biodiversité
Chargé de mission zones humides & marais
Correspondant CESP Ramsar gouvernemental

Juillet 2024

Document édité par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
1 place Carpeaux, 92055 La Défense

Conception-réalisation : [La boîte à verbe](#)

Crédit photo : DGALN/EARM4

Comment citer ce document :

OFB, Ramsar France, 2024. Stratégie nationale CESP 2030 pour les zones humides

Introduction

Le constat sur l'état des zones humides est préoccupant malgré les nombreux services qu'elles rendent à la société. En effet, les zones humides disparaissent à un rythme 3 fois supérieur que les forêts¹. Toutefois, les Français considèrent qu'il est toujours temps d'agir, en particulier grâce à l'éducation et la sensibilisation².

Dans le cadre de la convention de Ramsar, la France, partie contractante depuis 1986, a élaboré sa deuxième **stratégie nationale de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation (CESP)** pour les zones humides, qui a pour vision :

« En 2030, les Français connaissent la valeur des zones humides et les territoires agissent pour les préserver et les restaurer ».

La stratégie CESP 2030 comporte :

- un cadre national d'accompagnement des acteurs sectoriels et territoriaux et d'évaluation de la stratégie ;
- une nouvelle gouvernance nationale en lien avec les acteurs régionaux et de bassins ;
- 18 objectifs à atteindre pour différents publics cibles ;
- une démarche de mise en œuvre.

Elle prend en considération les attendus du 4^e plan stratégique 2016-2024³ de la convention de Ramsar et les recommandations du rapport d'évaluation de la précédente stratégie (2012-2014) publié par le CGEDD⁴.

Les dernières évolutions institutionnelles et territoriales ont grandement influencé le cadre de l'élaboration de la stratégie CESP. Cette dernière vise à renforcer les collaborations entre les services de l'État et ses établissements publics ainsi qu'avec les collectivités et leurs groupements, mais également avec les différentes parties prenantes, pour agir dans les territoires.

L'apport de l'ingénierie territoriale et les vingt ans d'expérience de la France en matière d'animation de réseaux et de partage des bonnes pratiques en milieux humides⁵ permettront d'éviter les écueils dans sa mise en œuvre opérationnelle et de mettre en lumière les acteurs mobilisés pour la préservation et la restauration des milieux humides dans les territoires.

¹ Convention de Ramsar, 2018. *Perspectives mondiales des zones humides - L'état mondial des zones humides et de leurs services à l'humanité - Résumé*.

<https://www.zones-humides.org/les-zones-humides-disparaissent-trois-fois-plus-vite-que-les-forets>

Convention sur les zones humides, 2021. *Perspectives mondiales des zones humides - Edition spéciale 2021*

<https://www.zones-humides.org/perspectives-mondiales-des-zones-humides-edition-speciale-2021>

² CGDD/SDES, 2020. *Enquête « Les français et la nature »*

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-francais-et-la-nature-2020>

³ 4^e Plan stratégique 2016-2024 de la convention Ramsar

https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/ramsar_convention_strategic_plan_poster_french.pdf

⁴ CGEDD, 2017. *Dispositif « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) du plan national d'action relatif aux milieux humides. Analyse, évaluation et propositions de renforcement*

http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/010512-01_rapport.pdf

⁵ Création en 2001 des Pôles-relais zones humides pour accompagner les acteurs des territoires

Sommaire

I. UN CADRE NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS.....	5
1. Communiquer, éduquer, sensibiliser et participer.....	6
2. Cibler les publics acteurs du changement.....	7
3. Définir les objectifs, les ambitions, les actions et les outils.....	8
4. Connaître l'effet des actions sur les publics ciblés.....	9
II. AGIR ENSEMBLE	10
1. Une nouvelle gouvernance.....	10
2. Les Pôles-relais zones humides, chevilles ouvrières de la mise en oeuvre de la stratégie	11
3. Les acteurs institutionnels moteurs dans les territoires.....	13
4. Connaître les acteurs pour mieux agir avec eux	15
III. LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE CESP 2030	18
III.1 Centre de ressources Milieux humides	19
III.2 Acteurs ruraux	21
III.3 Acteurs urbains.....	23
III.4 Décideurs	25
III.5 Grand public	27
III.6 Acteurs de l'éducation et du droit	28
III.7 Gestionnaires d'espaces naturels	30
III.8 Acteurs du savoir et de la connaissance.....	32
III.9 Acteurs de l'outre-mer	34
IV. LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE CESP 2030	36



I. Un cadre national d'accompagnement des acteurs

La convention de Ramsar sur les zones humides incite ses parties contractantes à se doter d'une stratégie de « communication, éducation, sensibilisation, participation » (CESP) mise au service de la préservation et de la restauration des milieux humides.

Les actions de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation auprès des acteurs sectoriels et des territoires sont en effet indispensables pour favoriser la mise en œuvre des politiques publiques de préservation et de restauration des milieux humides.

Dans ce cadre, l'évaluation par le CGEDD de la 1^{re} stratégie CESP française (2012-2014) souligne la nécessité de mieux définir les objectifs, les publics cibles, les porteurs d'actions, ainsi que l'impact de ces dernières sur la mobilisation des acteurs en faveur des zones humides.

La présente stratégie a donc été élaborée dans le cadre du Groupe thématique CESP du 3^e Plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018 (prorogé jusqu'à 2021), pour la période allant jusqu'à 2030. Elle s'inscrit dans le cadre du 4^e Plan national Milieux humides 2022-2026.

Sa vision est :

« En 2030, les Français connaissent la valeur des zones humides et les territoires agissent pour les préserver et les restaurer »

1. Communiquer, éduquer, sensibiliser et participer

La stratégie CESP 2030 repose sur les concepts suivants^{6, 7} :



Communiquer. La communication couvre l'échange d'informations. Elle repose sur l'établissement d'un dialogue entre les secteurs et les parties prenantes et permet de mieux faire comprendre les questions à l'étude tout en soutenant la planification et les mesures qui favorisent l'environnement.



Éduquer. L'éducation développe la prise de conscience, précise les valeurs, crée un intérêt pour l'environnement et engendre la motivation et les aptitudes préalables conditionnelles aux actions en faveur de l'environnement.



Sensibiliser. La sensibilisation du public est le premier pas vers la compréhension et le développement d'un intérêt qui soit nécessaire pour aider les gens à prendre conscience d'un enjeu et pour faire de cet enjeu une partie intégrante du discours public.



Participer. La participation permet le partage de différentes connaissances dans le processus d'apprentissage. Ces connaissances renforcent les capacités des personnes et leur donnent les moyens d'assumer leurs responsabilités et de prendre des mesures propres à générer des changements en faveur de l'environnement. La « participation » est un terme ayant plusieurs significations. L'autonomisation et la responsabilisation prennent de l'importance en proportion du progrès effectué en améliorant l'information disponible aux parties prenantes ou du développement de partenariats.

⁶ Manuel 6 CESP-zones humides. Convention de Ramsar, 2010. Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides. 4^e édition. <https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/hbk4-06fr.pdf>

⁷ Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP). Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). UICN, 2007. https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cepa_toolkit_french.pdf

2. Cibler les publics acteurs du changement

La première stratégie CESP 2012-2014 sur les zones humides en France a associé les acteurs des zones humides les plus volontaires et impliqués dans la préservation et la restauration de ces milieux.

Le programme CESP 2016-2024 de la convention de Ramsar distingue plusieurs groupes d'acteurs à cibler pour une efficacité maximale des efforts d'accompagnement en raison de leurs leviers d'actions ou de leurs responsabilités dans la dégradation des zones humides. Le rapport d'évaluation du CGEDD a confirmé et précisé ces groupes d'acteurs à l'échelon de la France.

Ont ainsi été identifiés trois groupes d'acteurs à cibler prioritairement, et deux autres groupes d'acteurs constituant une cible secondaire, néanmoins importante, car ils représentent soit l'avenir de la société, soit l'avant-garde de la préservation des zones humides.

Domaines	CGEDD	Ramsar	Priorité
Aménagement du territoire et milieux humides	Les décideurs publics - autrement dit les élus	- les décideurs publics, autrement dit les élus - les administrations publiques	Prioritaire
Urbanisme et milieux humides	Les urbanistes et les architectes		Prioritaire
Agriculture, forêt et milieux humides	Les acteurs agricoles		Prioritaire
Mobilisation citoyenne et milieux humides		Le grand public, en particulier la jeunesse	Secondaire
Espaces naturels et milieux humides		Les gestionnaires de sites Ramsar	Secondaire

3. Définir les objectifs, les ambitions, les actions et les outils

Pour chacun des groupes d'acteurs ciblés, des objectifs⁸ ont été définis par le Gth CESP du 3^e plan national, pour atteindre la vision de la stratégie CESP.

L'ambition affichée pour chaque objectif, définie selon les capacités à faire et à mobiliser, est de favoriser, à des degrés divers, l'appropriation d'un enjeu par les publics cibles.

Pour atteindre l'ambition associée à un objectif, différentes actions sont proposées avec leurs outils.

Ambitions	Actions	Outils
Le public cible est informé	Information	Articles / plaquettes / diffusions dans les réseaux (sites web, lettres électroniques)
Le public cible comprend	Communication	Publication / séminaire / colloque / présentation
Le public cible accepte	Sensibilisation	Ateliers / journée d'échanges
Le public cible sait faire	Éducation	Formations (initiales et continues)
Le public cible fait et promeut	Participation	Apprentissage par l'action / mise en œuvre d'outils / expérimentation / Sciences participatives



La certification des actions de formation

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique Qualiopi, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ; la marque Qualiopi concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions :

- de formation ;
- de bilans de compétences ;
- permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- de formation par apprentissage.

⁸ Tableau de bord de la stratégie CESP 2030

<http://docs.google.com/spreadsheets/d/1fSvOo1WpM5sJRG550rG4eGaAoelpLTvOqfdU4hhjywo/edit?usp=sharing>

4. Connaître l'effet des actions sur les publics ciblés

Les actions de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation (CESP) sont des mesures d'accompagnement et de facilitation. En raison des effets différés dans le temps de ces actions de CESP et des causes multifactorielles de la disparition et de la dégradation des zones humides, il est très difficile d'évaluer l'efficacité de telles actions sur l'état de ces milieux et sur les pressions qui s'exercent à leur rencontre.

Le cadre d'action et d'évaluation de la stratégie de CESP s'appuie sur des données, outils et méthodes éprouvés, permettant d'accroître l'efficacité de ses actions en choisissant avec soin les objectifs à atteindre, les porteurs à mandater, les cibles à viser, les changements de comportement à atteindre.

S'appuyant sur le modèle « Pression-État-Réponse », la stratégie de CESP 2030 propose un schéma de construction d'indicateurs de réponse pour suivre, de manière territorialisée, la mise en application des mesures prises pour réduire les pressions. Ces indicateurs de réponse peuvent être des indicateurs d'activité, de réalisation, de résultat ou d'impact.

Cela permet de guider l'évaluation des actions engagées ainsi que leurs effets sur la société.

Types d'indicateurs	Exemples
Indicateurs d'activité	Nombre de séminaires, colloques, journées d'échanges techniques, ateliers, sessions de formation...
Indicateurs de réalisation	Nombre de participants à une ou plusieurs action(s)
Indicateurs de résultat	Analyse des statuts des structures des acteurs participants Exemple : nombre d'agents issus de différents types de structures (État et ses établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements, associations, entreprises...)
Indicateurs d'impact	Nombre de projets ayant mobilisé tel ou tel outil Exemple : nombre de dossiers mobilisant la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides



II. Agir ensemble

Pour limiter les comportements impactant négativement les zones humides, accroître l'appropriation des enjeux liés à ces espaces et, *in fine*, les engager à agir en leur faveur, il est indispensable de bien connaître les acteurs.

L'évaluation en 2017 du CGEDD met l'accent sur le besoin de dépasser « l'entre-soi », en prenant en compte les récentes évolutions institutionnelles, afin de favoriser l'adhésion et la mobilisation des territoires pour la préservation et restauration des zones humides.

1. Une nouvelle gouvernance

Dans le cadre du 4^e Plan national milieux humides 2022-2026⁹, volet de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), le ministère en charge de l'Écologie a mis en place une gouvernance constituée de six groupes thématiques dont un dédié à « la communication, l'éducation, la sensibilisation et la participation » (GTh CESP). Pour l'animation du GTh CESP, il a missionné les deux correspondants français pour la CESP, gouvernemental (Office français de la biodiversité) et non gouvernemental (association Ramsar France), auprès de la convention de Ramsar.

Ce groupe thématique est constitué d'acteurs relais nationaux, régionaux et de bassins hydrographiques. Il est composé :

- d'un représentant par **structures partenaires du centre de ressources milieux humides** - Office français de la biodiversité, ministère en charge de l'Écologie, association Ramsar France, Office international de l'eau, Initiative régionale MedWet et structures porteuses des cinq Pôles-relais zones humides ;
- d'un à deux représentant(s) par région des **structures en charge de l'accompagnement des acteurs sur la biodiversité** - régions, Agences régionales de la biodiversité, Directions de l'OFB, Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement et/ou structures mandatées ;

⁹ 4^e plan national milieux humides 2022-2026 - <https://www.zones-humides.org/4eme-plan-national>

- d'un à deux représentant(s) par **bassin hydrographique** : Agences de l'eau, Offices de l'eau, structures porteuses de plans « Grands fleuves » ;
- d'un représentant par **structures nationales d'éducation à l'environnement et au développement durable** : Union nationale des CPIE, FRENE, Fondation pour la nature et l'Homme, Association Fête de la nature.

Son mandat consiste à :

- définir la mise en œuvre du tableau de bord de la stratégie CESP 2030 ;
- échanger autour du plan d'action pluriannuel et des travaux du centre de ressources milieux humides et des Pôles-relais zones humides ;
- assurer le suivi de l'avancement des actions et analyser le bilan et le résultat de ces dernières ;
- rendre compte de ses travaux et suivis à l'instance de gouvernance des plans nationaux d'action en faveur des milieux humides.

2. Les Pôles-relais zones humides, chevilles ouvrières de la mise en œuvre de la stratégie



Le ministère en charge de la Transition écologique et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont souhaité conforter la place des Pôles-relais zones humides à travers une nouvelle charte¹⁰ actualisée en 2021 pour répondre aux défis de demain.

Les Pôles-relais zones humides en collaboration avec de nombreux partenaires dont les agences régionales de la biodiversité et les agences de l'eau, etc., sont le bras armé de la nouvelle stratégie nationale CESP 2030 sur les zones humides.

¹⁰ Charte des Pôles-relais zones humides - https://www.zones-humides.org/sites/default/files/pdf/charte_des_poles-relais_zones_humides_2021-signee.pdf

Carte des implantations des cinq Pôles-relais zones humides



- Pôles-relais tourbières - structure porteuse : Fédération des conservatoires d'espaces naturels
- Pôles-relais mares et vallées alluviales - structures porteuses : Association nationale des élus des bassins et Société nationale pour la protection de la nature
- Pôles-relais marais atlantiques Manche et mer du Nord - structure porteuse : Forum des marais atlantiques
- Pôles-relais lagunes méditerranéennes - structures porteuses : Fondation Tour du Valat, Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie, Office de l'environnement de Corse
- Pôles-relais zones humides tropicales - structures porteuses : Comité français de l'UICN et Conservatoire du littoral

Les Pôles-relais zones humides assurent un rôle de coordination des actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs de la stratégie¹¹ avec l'OFB, le ministère et l'association Ramsar France.

¹¹ Tableau de bord de la stratégie CESP 2030

<http://docs.google.com/spreadsheets/d/1fSvOo1WpM5sJRG550rG4eGaAoeJpLTvOqfdU4hhjywo/edit?usp=sharing>



Le centre de ressources milieux humides

Le centre de ressources « milieux humides » a pour vocation d'accompagner les acteurs des territoires dans la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des milieux humides.

Coordonné par l'Office français de la biodiversité (OFB), il repose sur une organisation partenariale composée :

- d'un **premier cercle technique** qui fédère l'OFB, les cinq Pôles-relais zones humides, l'association Ramsar France et l'Office international de l'eau ;
- d'un **second cercle institutionnel** qui associe le ministère en charge de l'Écologie et les DREAL, les régions et/ou les ARB, les Agences de l'eau et Offices de l'eau, les directions régionales de l'OFB, l'Initiative régionale Ramsar pour les zones humides de Méditerranée (MedWet) et le secrétariat de la convention de Ramsar.

Il est articulé autour de trois principales missions :

- animation de réseaux d'acteurs (sites web, lettres électroniques) ;
- accompagnement technique des acteurs (séminaires, colloques, webconférences, journées d'échanges, ateliers, formation) ;
- production et mise à disposition de ressources (chiffres clés, documents de références, guides, retours d'expériences, sites de démonstration)

Une adresse : www.zones-humides.org

3. Les acteurs institutionnels moteurs dans les territoires

Depuis plusieurs années, les services déconcentrés de l'État (DREAL), les établissements publics de l'État (OFB, Agences de l'eau), les collectivités territoriales (régions) et leurs groupements ont vu **leur mission d'accompagnement des acteurs** évoluer.

- Les **directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement** sont des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'Écologie. Elles ont pour mission d'élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables mais aussi de contribuer à l'information, la formation et l'éducation des citoyens aux enjeux du développement durable.
- Pour ce qui est des **régions**, le rôle de « Chef-de-File Biodiversité » que leur confère la Loi de modernisation de l'action publique territoriale du 28 janvier 2014, rend évidemment cet échelon stratégique. Les régions peuvent en outre se porter volontaires pour la compétence « gestion de l'eau ».

Les Agences régionales de la biodiversité

Avec la création des Agences régionales de la biodiversité (ARB), **l'État, les régions et l'OFB font le pari des territoires**. Les ARB jouent un rôle de catalyseur des énergies et des compétences territoriales et impulsent une dynamique partenariale collaborative pour généraliser au plus près du terrain les bonnes pratiques de préservation et de restauration de la biodiversité.

[En savoir plus](#)

- La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a élargi l'implication des **agences de l'eau** dans la préservation de la biodiversité terrestre et marine. Ce renforcement de la compétence des agences démultiplie et facilite une approche globale, notamment là où les enjeux aquatiques et terrestres sont étroitement mêlés. Les agences interviennent de manière directe par des aides aux actions spécifiques de conservation/restauration des espaces naturels, de restauration des continuités écologiques ou de mesures en faveur d'espèces patrimoniales ; mais également par des aides pour l'accompagnement des acteurs. Dans les DROM ces missions sont réalisées par les Offices de l'eau et l'Office français de la biodiversité.
- Créé au 1^{er} janvier 2020, **l'Office français de la biodiversité** travaille chaque jour, aux échelles nationale et régionale, en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature... Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.
- À noter que la mise en place, par les lois de décentralisation du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015, du dispositif « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) », semble manifester, dans son intitulé-même, la reconnaissance du rôle des zones humides dans l'atténuation des inondations. Elle constitue de la sorte une opportunité à saisir pour donner à des **groupements de communes**, à partir de ce lien législatif entre « GEMA » et « PI », la responsabilité de la préservation, de la gestion et de la restauration des zones humides.
Ces derniers sont donc considérés dans cette stratégie comme un public cible à faire monter en compétence sur le sujet.

4. Connaître les acteurs pour mieux agir avec eux

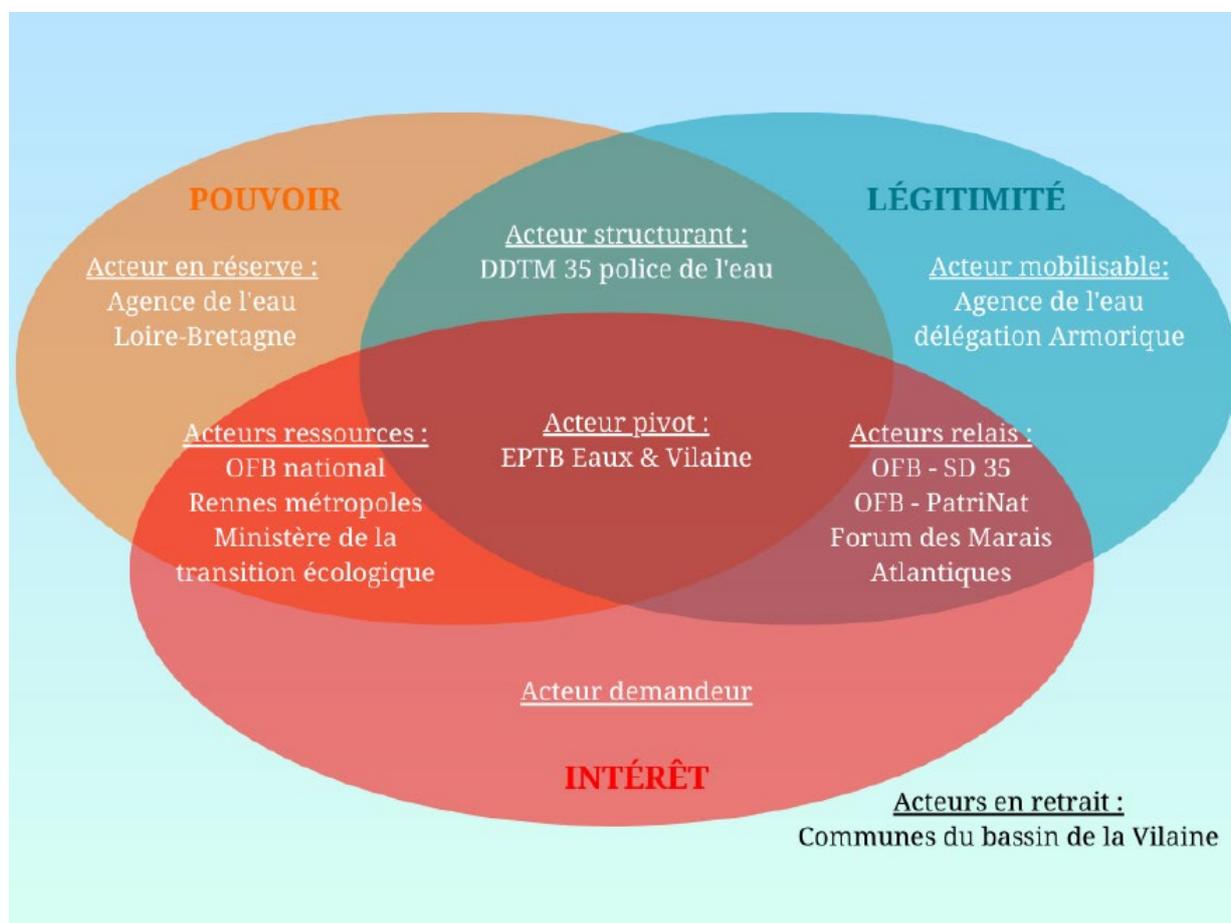
La construction des actions collectives nécessite de savoir avec qui nouer des partenariats, à quelles fins, à quel moment, pour combien de temps, etc., ce qui fait partie intégrante de la visée stratégique. « Faire avec... » est un principe d'action constitutif des politiques publiques. **Il assure leur efficacité, leur légitimité, leur pérennité et leur capacité d'adaptation afin de répondre au mieux aux défis de la société.**

La mobilisation des acteurs est un exercice complexe qui nécessite de s'approprier des méthodes d'analyse stratégique des acteurs, afin de mieux appréhender le nombre de structures, de mieux atteindre ses cibles et de mieux se positionner dans un panorama d'acteurs en constante évolution.

- **Mieux agir** avec les différents acteurs consiste ainsi à se donner les moyens de mieux les connaître pour mieux les reconnaître et faire naître ensemble des actions collectives qui préservent et restaurent efficacement et durablement les zones humides.
- **Connaître un acteur** c'est donc appréhender le système dans lequel il évolue et agit. L'acteur dispose de plusieurs composantes (identité, marge de manœuvre, intentionnalités, interactions), que l'environnement dans lequel il évolue va plus ou moins contraindre (motifs, représentations, normes, intérêts, légitimité, etc.) et qu'il appartient aux partenaires de connaître, au moins globalement, pour agir avec lui en « connaissance de cause ».
- **Caractériser les acteurs** est une étape indispensable pour donner une dimension stratégique aux actions conduites en matière de préservation et de restauration des zones humides. Elle reste cependant trop souvent confondue, voire réduite, à un simple travail d'identification des acteurs, peu opérationnel. Il convient de prendre le temps de comprendre les jeux d'acteurs existants sur un territoire de façon à mieux anticiper un certain nombre de comportements et ainsi mieux intégrer les acteurs associés au projet via les démarches participatives adéquates¹² (information, médiation, consultation, concertation, négociation).

¹² AFB, Contrechamps, CEREG, 2018. *État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques*
[https://www.gesteau.fr/sites/default/files/rapport - etat des lieux gestion de leau et des milieux.pdf](https://www.gesteau.fr/sites/default/files/rapport_-_etat_des_lieux_gestion_de_leau_et_des_milieux.pdf)

Exemple de cartographie des acteurs pour la mise en œuvre d'inventaires des zones humides en Bretagne



Source : OFB, J.Bouchy, 2023. Inventaires des zones humides en Bretagne : organisation, limites, et perspectives du schéma d'acteurs.

Exemple de typologie d'acteurs dans le cadre d'un inventaire de zones humides sur le bassin versant de la Vilaine en Bretagne.

Quel que soit le territoire d'étude sur lequel on cherche à cartographier les acteurs, le projet doit pouvoir s'appuyer sur un réseau d'acteurs impliqués localement autour d'un acteur pivot qui réunit les différents attributs nécessaires au portage d'un projet (intérêt, pouvoir, légitimité). En second lieu, il convient également d'identifier les parties prenantes de la démarche en s'appuyant sur une typologie des acteurs-clés présentée ci-dessous.

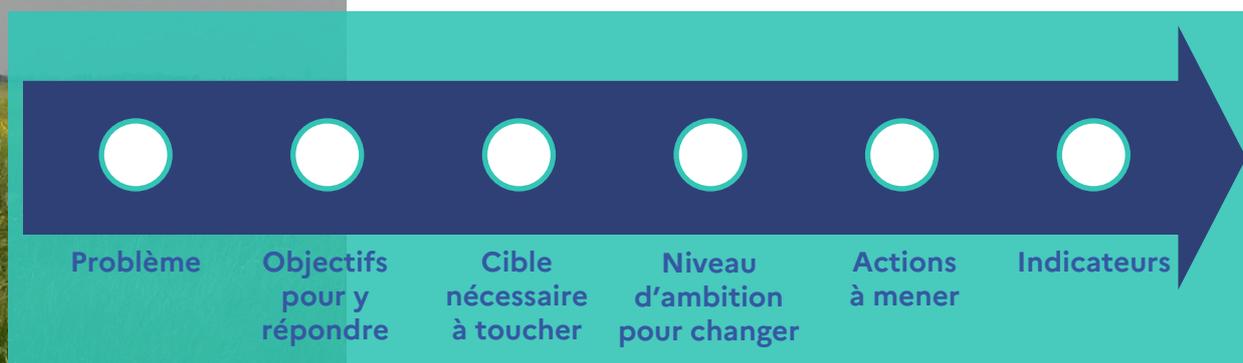
Typologie des rôles attribués à chaque catégorie d'acteur (d'après S. Brulot, 2009)

Catégorie d'acteurs	Rôle ressenti	Conditions	Remarques
Acteur pivot (pouvoir, légitimité et intérêt)	Portage	-	-
	Coordination	Pouvoir légal et administratif nécessaire	-
Acteur relais (légitimité et intérêt)	Portage et coordination	Intégrer, au sein de l'équipe coordinatrice, un acteur disposant d'un pouvoir légal et administratif	Acquisition possible d'un pouvoir charismatique au fur et à mesure du déroulement du projet
Acteur ressource (pouvoir et intérêt)	Portage	-	Acquisition possible de la légitimité au fur et à mesure du déroulement du projet
	Coordination	Pouvoir légal et administratif nécessaire	
Acteur mobilisable (légitimité)	Portage	- Si la légitimité est vraiment significative et irréfutable - Intégrer, au sein de l'équipe coordinatrice, un acteur disposant d'un pouvoir légal et administratif	Acquisition possible d'un pouvoir charismatique au fur et à mesure du déroulement du projet
Acteur demandeur (intérêt)	Coordination (en soutien)	Si les bénéfices susceptibles d'être générés par le processus sont vraiment significatifs	Acquisition possible d'un pouvoir charismatique et de la légitimité au fur et à mesure du déroulement du projet
Acteur structurant (pouvoir et légitimité)	-	-	Risque d'opportunisme et/ou d'ingérence
Acteur en réserve (pouvoir)	-	-	Risque d'opportunisme et/ou d'ingérence
Acteur en retrait (aucun attribut)	-	-	L'acteur ne dispose, au moment de la réalisation de l'analyse, d'aucun des attributs définitifs. Cependant, au vu du caractère dynamique de ces attributs et des démarches d'écologie industrielle, la catégorie de cet acteur peut évoluer.

Extrait de Université de technologie de Troyes – CREIDD, 2012. *Bilan environnemental et jeux d'acteurs : analyses et recommandations issues d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur les chantiers de travaux publics - Étude de cas de la Rocade Sud Est de Troyes.*

III. Les objectifs de la stratégie CESP 2030

Une action a pour but d'atteindre des objectifs clairs répondant à des problèmes connus (enjeux) en ciblant des acteurs précis ayant un « effet levier » vis-à-vis de ces objectifs.



Il a donc été nécessaire de définir des objectifs précis, qui ont été construits dans l'optique d'informer, sensibiliser et faire monter en compétence des publics cibles appartenant aux groupes d'acteurs identifiés comme prioritaires ou secondaires (cf. I.3).

III.1

Centre de ressources Milieux humides

Les Pôles-relais zones humides mènent, depuis 20 ans, des actions de communication, de sensibilisation, d'accompagnement et de formations des acteurs engagés en faveur de la préservation et restauration des milieux humides, et sont depuis 2008, le visage du centre de ressources « milieux humides » coordonné par l'OFB.

- L'instance de gouvernance du centre de ressources (Gth CESP) a besoin d'être révisée pour tenir compte de l'évolution et du renforcement des compétences d'un certain nombre d'acteurs nationaux et territoriaux, à l'heure de la troisième décentralisation et de la fusion de plusieurs établissements publics de l'État.
- Le rapport parlementaire *Terres d'eau, Terres d'avenir*¹³ met l'accent sur la nécessité de diffuser largement, auprès des élus des territoires et du grand public, l'image des « terres d'eau aux sept vertus », à savoir les services rendus par les zones humides à l'humanité :

- (1) Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- (2) Atténuation des effets du changement climatique sur le cycle de l'eau ;
- (3) Auto-épuration des eaux, contribution majeure à la santé publique ;
- (4) Réservoirs de biodiversité ;
- (5) Approvisionnements et productions alimentaires ;
- (6) Aménités paysagères, contributrices au bien-être quotidien ;
- (7) Tourisme et activités économiques d'accueil.

Cette diffusion passe en particulier par les médias qui contribuent à la construction de l'opinion publique (connaissance d'événements, explication, vulgarisation, relais d'opinions, etc.).

¹³ J. Bignon & F. Tuffnell, 2019. *Terres d'eau, Terres d'avenir* – « Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique ». <https://zones-humides.org/sites/default/files/fichiers/rapport-terres-d-eau-terres-d-avenir-tuffnell-bignon.pdf>



CENTRE DE RESSOURCES MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 1	Faire évoluer le centre de ressources sur les milieux humides en termes de gouvernance, de partenariats et d'identification et caractérisation des publics cibles
PUBLIC CIBLE 1	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures mandatées à l'échelle régionale et/ou de bassin pour accompagner les acteurs sur le sujet des zones humides - Les Pôles-relais zones humides, l'association Ramsar France, l'OIEau, l'initiative MedWet - Les régions, Agences régionales, DR OFB, DREAL, DEAL, Agences de l'eau, Offices de l'eau
COORDINATEUR(S) 1	Office français de la biodiversité - pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 1	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 2	Produire et diffuser des messages mettant en lumière l'intérêt de la préservation et la restauration des milieux humides
PUBLIC CIBLE 2	Coordinateurs CESP, décideurs, journalistes et influenceurs
COORDINATEUR(S) 2	Pôles-relais lagunes méditerranéennes - lombardini@tourduvalat.org
AMBITION 2	Le public cible fait et promeut





III.2 Acteurs ruraux

Entre 50 et 60 % des zones humides en France sont concernées par l'agriculture - incluant l'élevage, les cultures et l'aquaculture. Si l'élevage extensif par exemple permet de préserver les milieux sur lesquels il s'exerce, les activités agricoles représentent cependant la seconde pression notable sur la terre et l'eau dans les zones rurales et tout particulièrement sur les zones humides, notamment par le retournement de prairies et le drainage.

Le tournant agroécologique de l'agriculture en France ne peut se faire que par l'accompagnement des exploitants agricoles individuellement et collectivement. En outre, avec la baisse du nombre d'éleveurs et la proportion d'exploitants âgés de 55 ans ou plus, la question du renouvellement des générations et de l'intensification des pratiques ou de la déprise agricole est un sujet important pour l'avenir des paysages et des zones humides. Un certain nombre d'exploitants agricoles ont su faire des zones humides un atout pour leurs exploitations et travailler ensemble pour partager leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Forestiers, chasseurs, pêcheurs sont également des acteurs incontournables de la ruralité. Leurs pratiques peuvent également faire l'objet de controverses au sein de la société : coupes rases, choix des espèces forestières, prélèvements, dérangement, saturnisme (plomb), gestion des espèces... Mais certaines pratiques sylvicoles, de chasse et de pêche peuvent au contraire être des outils solides pour la conservation des zones humides. L'accompagnement de ces acteurs est une des clés de la préservation et la restauration des zones humides dans ces territoires.

AGRICULTURE, FORÊT & MILIEUX HUMIDES (ingénieurs-techniciens)	
OBJECTIF 3	Accompagner les chefs d'exploitation dans la conception de systèmes de culture et/ou d'élevage cohérents avec le contexte socio-économique et les milieux humides de l'exploitation agricole
PUBLIC CIBLE 3	Céréaliers / maraîchers / éleveurs / enseignants / vétérinaires
COORDINATEUR(S) 3	Pôles-relais marais atlantiques, Manche et mer du Nord MBordier@forum-marais-atl.com
AMBITION 3	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 4	Accompagner le développement de démarches collectives dans les territoires et les projets territoriaux centrés sur la préservation de l'élevage extensif / agriculture en milieux humides
PUBLIC CIBLE 4	Têtes de réseaux nationales agricoles, Chambres d'agriculture, animateurs de contrats territoriaux, EPCI, filières
COORDINATEUR(S) 4	Pôles-relais marais atlantiques, Manche et mer du Nord MBordier@forum-marais-atl.com
AMBITION 4	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 5	Permettre aux techniciens et ingénieurs forestiers, cynégétiques, piscicoles et agricoles de monter en compétence sur les zones humides (régalien, gestion)
PUBLIC CIBLE 5	ONF, CNPF, services de l'État et ses établissements publics, Chambres d'agriculture, associations de promotion de l'agriculture biologique
COORDINATEUR(S)5	Office français de la biodiversité pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 5	Le public cible sait faire





III.3

Acteurs urbains

L'artificialisation est la première cause de dégradation des zones humides en France. Entre 2009 et 2021, 305 956 ha (plus de 20 000 ha / an) ont été artificialisés : étalement urbain et constructions diffuses détruisent les habitats naturels et les continuités écologiques nécessaires à la circulation de la faune sauvage.

Afin de stopper cette consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, avec une consommation à diviser par deux dans les 10 ans suivant la loi.

Construire autrement, c'est possible en préservant les services rendus par les milieux humides (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, îlots de fraîcheur...). Des collectivités l'ont déjà fait lors de l'élaboration et la mise en œuvre de leurs documents de planification ou de la sortie de terre de quartiers résidentiels ou commerciaux. La mise en œuvre de la séquence ERC dans les projets, plans et programmes est aussi l'occasion de prendre conscience des richesses de son territoire.

Mais tout cela n'est possible que si les ingénieurs, techniciens des collectivités territoriales, leurs partenaires et leurs prestataires sont sensibilisés et formés aux multiples intérêts que présentent les milieux humides comme solution fondée sur la nature.

URBANISME & MILIEUX HUMIDES (ingénieurs-techniciens)	
OBJECTIF 6	Promouvoir la préservation des zones humides- élément d'adaptation aux effets du changement climatique- dans les documents de planification (inondation, sécheresse, canicule, ERC, etc.)
PUBLIC CIBLE 6	FNAU / CAUE / FNSCOT / ADCF / équipe technique urbanisme dans les EPCI / bureaux d'études
COORDINATEUR(S) 6	Pôles-relais mares et vallées alluviales cyrielle.briand@bassinversant.org
AMBITION 6	Le public cible accepte
URBANISME & MILIEUX HUMIDES (ingénieurs-techniciens)	
OBJECTIF 7	Promouvoir l'évitement ou la réduction des impacts sur les zones humides et les marais auprès des acteurs de la mise œuvre de la séquence ERC
PUBLIC CIBLE 7	Les services de l'État / établissements publics / bureaux d'études / collectivités / maîtres d'ouvrages
COORDINATEUR(S) 7	Office français de la biodiversité - pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 7	Le public cible accepte
URBANISME & MILIEUX HUMIDES (ingénieurs-techniciens)	
OBJECTIF 8	Faire évoluer le savoir-faire des praticiens de chantier de la construction / aménagement / espaces verts / protection civile
PUBLIC CIBLE 8	Chefs de chantier / pelleteurs du BTP / horticulteurs / paysagistes / architectes / géomètres / gestionnaires d'espaces verts / sapeurs-pompiers
COORDINATEUR(S) 8	Pôles-relais tourbières - naomi.leboursicot@reseau-cen.org
AMBITION 8	Le public cible sait faire





III.4 Décideurs

Les évolutions institutionnelles récentes¹⁴ prennent en considération le principe selon lequel une gestion intégrée des milieux humides constitue un objectif majeur pour le développement durable des territoires.

Des élus s'engagent pour la préservation des zones humides, que ce soit au niveau des régions, devenues cheffes de file en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire et qui portent des fonds structurels d'investissements européens, d'accompagnement des acteurs de leur territoire en matière de préservation et restauration de la biodiversité ; ou au niveau des intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) à qui a été confiée la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) en 2018.

Entreprises, fondations ou fonds de dotation peuvent aussi soutenir des initiatives de sensibilisation, de gestion, de restauration et/ou de réhabilitation des zones humides. Le baromètre de la philanthropie 2022 témoigne du dynamisme du secteur, en dépit de deux années de crise sanitaire. Nombre de structures en hausse, poids économique renforcé : le désir d'agir pour l'intérêt général n'a jamais été aussi fort depuis 20 ans.

Ces engagements pour l'environnement peuvent être motivés et mis en lumière par des labels et des marques en fort développement ces dernières années (Ville « Ramsar », Capitale française de la biodiversité, Territoires engagés pour la nature...).

¹⁴ Lois Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ; Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM); Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification (3DS)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & MILIEUX HUMIDES (Décideurs)	
OBJECTIF 9	Assurer un appui aux politiques régionales en faveur de la biodiversité sur les milieux humides auprès des collectivités territoriales et des entreprises
PUBLIC CIBLE 9	Communes, EPCI et entreprises
COORDINATEUR(S) 9	Pôles-relais mares et vallées alluviales - lorenzo.arduino@snpn.fr
AMBITION 9	Le public cible sait faire
OBJECTIF 10	Promouvoir le développement de labels permettant une préservation et restauration des zones humides
PUBLIC CIBLE 10	Maires, présidents d'EPCI et EPAGE, élus départementaux et parlementaires
COORDINATEUR(S) 10	Office français de la biodiversité - pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 10	Le public cible accepte





III.5 Grand public

En 2021, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu la date du 2 février comme Journée mondiale des zones humides, jour anniversaire de la signature de la Convention de Ramsar en 1971, afin de mener dans le monde entier des actions de sensibilisation et de découverte de ces milieux hors du commun.

Depuis le lancement de cette journée mondiale en 1997 par le secrétariat de la convention de Ramsar, la France est le pays le plus actif à l'échelle mondiale avec une « journée » qui se prolonge durant tout le mois de février, passant de 250 animations proposées en 2010 à plus de 900 animations proposées en 2023.

Les zones humides sont également au cœur de nombreuses autres manifestations organisées en France comme Fréquence grenouille, la Fête des mares, la Fête de la nature, etc., ou encore les Journées européennes du patrimoine, qui sont l'occasion de découvrir le patrimoine culturel mais aussi naturel d'un territoire.

Les Français peuvent participer « en direct » à la préservation des zones humides : en prenant part à des chantiers nature, en collectant des données naturalistes dans le cadre de démarches de sciences participatives, en devenant ambassadeur de la nature.

MOBILISATION CITOYENNE & MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 11	Favoriser la reconnaissance des milieux humides dans les divers événementiels auprès du grand public
PUBLIC CIBLE 11	Acteurs de l'EEDD / gestionnaires d'espaces naturels
COORDINATEUR(S) 11	Association Ramsar France - jmzh@ramsarfrance.fr
AMBITION 11	Le public cible accepte



III.6

Acteurs de l'éducation et du droit

Les jeunes (moins de 25 ans) souhaitent être mieux pris en compte par les instances décisionnelles, et ils veulent aussi s'impliquer dans le monde associatif et dans l'espace public. Ces volontés sont favorisées par des dispositifs portés par l'État ou par les collectivités territoriales et structurés en deux pôles : soutien financier et démarches participatives.

L'éducation à l'éducation et au développement durable (EEDD) correspond à des enseignements qui doivent être organisés :

- (1) dans toutes les disciplines et champs d'enseignement existants, ainsi qu'au niveau des croisements disciplinaires ;
- (2) à tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle à l'université ;
- (3) dans l'éducation formelle (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur) et non formelle (centres éducatifs, structures associatives, musées, etc.).

Les acteurs de l'EEDD proposent désormais de s'appuyer sur des pratiques de pédagogie innovantes et « actives ». C'est dans ce cadre que divers programmes ont vu le jour, comme les aires marines éducatives et les aires terrestres éducatives.

La préservation et restauration des zones humides devient un sujet de société. Dans les dix dernières années, des citoyens se sont mobilisés contre la destruction de zones humides (développement de plusieurs « Zones à défendre » (ZAD) et d'associations d'alerte dans les territoires) ou pour demander aux magistrats une équité dans l'application de la réglementation entre territoires. Le nombre de jurisprudences a ainsi été multiplié par 30 dans les trois dernières décennies. L'évolution de la couverture médiatique de la thématique « zones/milieus humides » à la télévision et à la radio de 1947 à 2020 est un indicateur de la construction d'une opinion publique sur le sujet.

MOBILISATION CITOYENNE & MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 12	Porter les problématiques des milieux humides dans divers programmes de l'éducation nationale et dans les projets de territoires
PUBLIC CIBLE 12	Gestionnaires d'espaces naturels, enseignants et éducateurs de l'EEDD, Éducation nationale (commission programmes scolaires et direction de la Jeunesse et de la vie associative)
COORDINATEUR(S) 12	Association Ramsar France - communication@ramsarfrance.fr
AMBITION 12	Le public cible sait faire
MOBILISATION CITOYENNE & MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 13	Répondre à la demande sociétale d'application de la réglementation et d'équité territoriale en matière de protection des zones humides et des marais
PUBLIC CIBLE 13	ONG, citoyen, magistrat, Service de l'État
COORDINATEUR(S) 13	Ministère en charge de l'Écologie - gislaine.ferrere@developpement-durable.gouv.fr Office français de la biodiversité - pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 13	Le public cible sait faire





III.7

Gestionnaires d'espaces naturels

L'État et ses établissements publics (Conservatoire du littoral, Office Français de la biodiversité...), les collectivités et leurs groupements (syndicats mixtes, EPTB...) ainsi que de nombreuses associations sont mobilisés pour la gestion des espaces naturels.

À l'échelle nationale, les milieux humides sont parmi les habitats d'importance communautaire dont l'état de conservation est le plus défavorable (seul 6 % sont dans un état de conservation favorable sur la période 2013-2018).

La Stratégie nationale aires protégées 2030 et son premier plan d'actions ont intégré l'engagement de doubler en métropole, et de renforcer en outre-mer, la superficie de milieux humides dans les zones de protection forte, soit une augmentation d'environ 110 000 hectares pour la métropole.

La Commission européenne a adopté en 2024 un règlement sur la restauration de la nature visant à restaurer les écosystèmes endommagés et à ramener la nature dans toute l'Europe. Il constitue l'un des piliers du Pacte vert européen. La restauration de la nature au sein de l'UE représente un investissement à la fois crucial et rentable pour notre sécurité alimentaire, notre résilience face au changement climatique, notre santé et notre bien-être.

Il faut également noter qu'une rubrique de la nomenclature « Installation, ouvrage, travaux et activités » dédiée aux travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques (3.3.5.0) a été créée en 2020 afin de faciliter la réalisation de ces travaux.

ESPACES NATURELS & MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 14	Partager le savoir et les expériences sur la gestion et la restauration des milieux humides
PUBLIC CIBLE 14	Tous réseaux de gestionnaires de sites naturels : associations dont les Conservatoires d'espaces naturels, PNR, Parcs nationaux, réserves naturelles, collectivités
COORDINATEUR(S)14	Pôles-relais tourbières - peter.duran@reseau-cen.org
AMBITION 14	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 15	Favoriser la prise en compte des impératifs réglementaires dans le cadre d'installations, ouvrages, travaux et activités et de la mise en œuvre d'actions écologiques
PUBLIC CIBLE 15	Gestionnaires d'espaces naturels protégés, bureaux d'études, EPCI, EPAGE, DDT, DREAL...
COORDINATEUR(S) 15	Ministère en charge de l'Écologie - gislaine.ferrere@developpement-durable.gouv.fr Office français de la biodiversité - pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 15	Le public cible fait et promeut





III.8

Acteurs du savoir et de la connaissance

Il est nécessaire de développer la connaissance ainsi que les outils d'évaluation, notamment pour mettre en œuvre les directives européennes¹⁵ et les règlements européens¹⁶.

Au cours des deux dernières décennies, les acteurs de la recherche ont produit des savoirs et développé des outils d'acquisition, d'analyse et d'interprétation de connaissances sur les milieux humides. Même si de nombreuses recherches doivent encore être conduites, il est aujourd'hui essentiel de poursuivre les échanges entre chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels et les projets de recherche-gestion, afin de mieux répondre aux besoins de « terrain ». Il est aussi important d'accompagner la diffusion de ces savoirs et le déploiement de ces outils dans les territoires.

Dans ce cadre, l'existence d'une sémantique commune et de scénarios d'échanges de données sont impératifs pour éviter les incompréhensions et favoriser les échanges et les constats entre acteurs. Des travaux ont été engagés en ce sens depuis 2019, afin de permettre la production, la collecte et la bancarisation des données de prélocalisation, d'inventaire et de suivi des milieux humides. Ces données sont indispensables pour permettre aux acteurs des territoires d'agir efficacement pour la préservation et la restauration des milieux humides.

¹⁵ Directive-cadre sur l'eau, Directive Habitats, faune et Flore, Directive Oiseaux, Directive-cadre stratégie pour le milieu marin...

¹⁶ Règlement instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes, règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes...

SAVOIRS-CONNAISSANCES & MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 16	Favoriser le développement de projets de recherche & développement SVT-SHS à caractère opérationnel et le transfert des acquis de la recherche vers les acteurs des territoires
PUBLIC CIBLE 16	Universités, INRAE, OFB, BRGM, Université, IRD Guyane, ENTES Strasbourg, ADEME, Fondation de France, ANR, FRB, régions
COORDINATEUR(S) 16	Pôle-relais lagunes méditerranéennes - nathalie.barre@cen-occitanie.org
AMBITION 16	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 17	Favoriser la production et la remontée des données d'inventaire et de suivis à l'échelle nationale
PUBLIC CIBLE 17	Gestionnaires et producteurs des données d'inventaires et de suivis
COORDINATEUR(S) 17	Inventaire - FMA - DSINGLARDCAUSSE@forum-marais-atl.com Suivi - FCEN - charlotte.lemoigne@reseau-cen.org
AMBITION 17	Le public cible sait faire





III.9

Acteurs de l'outre-mer

Les territoires d'outre-mer français sont insulaires à l'exception de la Guyane. Ils présentent une biodiversité particulièrement riche et variée, mais particulièrement fragilisée par les activités humaines et encore trop peu connue. Près des deux tiers des groupes d'espèces présents sur ces territoires, souvent endémiques, sont d'ailleurs insuffisamment répertoriés.

Diverses pressions d'origine anthropique ou naturelle s'exercent sur les milieux humides d'outre-mer : artificialisation des sols, changements climatiques globaux ou locaux, aléas climatiques majeurs, introduction d'espèces exotiques envahissantes, extractions minières, pollution, braconnage, dépôts sauvages (déchets, gravats...), etc.

L'exercice des polices administrative et judiciaire, outils importants pour diminuer l'impact des activités humaines sur les milieux et la biodiversité, est rendue difficile car les territoires d'outre-mer ont un déficit d'outils pour mettre en œuvre la réglementation sur les zones humides (pas d'arrêté d'identification et de délimitation des zones humides, pas de méthode d'évaluation des fonctions des zones humides...). Ceci représente une véritable iniquité territoriale face au droit entre la France hexagonale et les territoires d'outre-mer, aux enjeux de préservation pourtant immenses.

Les mangroves sont des zones humides qu'on ne trouve en France que dans les territoires tropicaux d'outre-mer, à l'exception de l'île de La Réunion. Au total, on estime leur superficie à 87 754 ha, la grande majorité se trouvant en Guyane et en Nouvelle-Calédonie.

La loi de juillet 2016 sur la reconquête de la biodiversité imposait l'engagement de mesures de protection sur plus de 55 000 hectares de mangroves, représentant plus de 50 % de la surface sous responsabilité nationale. En 2022, 57 % des mangroves nationales font l'objet de ces mesures de protection. La Directive-cadre sur l'eau demande un suivi des mangroves, mais il faut relever qu'à l'heure actuelle, peu de protocoles et d'indicateurs de suivis ou de succès de gestion et restauration des milieux humides tropicaux sont déployés sur le terrain.

OUTRE-MER ET MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 18A	Favoriser la mise en œuvre de la réglementation dans les outre-mer et Accompagner le déploiement d'outils opérationnels pour assurer l'effectivité du droit dans ces territoires
PUBLIC CIBLE 18A	Décideurs, services de l'État, gestionnaires d'espaces naturels, bureaux d'études
COORDINATEUR(S) 18A	Pôles-relais zones humides tropicales - gaelle.vandersarren@uicn.fr
AMBITION 18A	Le public cible fait et promeut
OUTRE-MER ET MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 18B	Permettre aux gestionnaires d'espaces naturels de monter en compétence sur le suivi des zones humides tropicales et d'être informés et d'échanger autour du suivi DCE mangroves
PUBLIC CIBLE 18B	Gestionnaires d'espaces naturels, ODE, DEAL...
COORDINATEUR(S) 18B	Pôles-relais zones humides tropicales - gaelle.vandersarren@uicn.fr
AMBITION 18B	Le public cible fait et promeut





IV. La mise en œuvre de la stratégie CESP 2030

Le Groupe thématique CESP est un lieu d'échanges entre les acteurs animateurs de réseaux nationaux, régionaux et de bassins engagés dans la préservation et restauration des zones humides. Il se réunit une à deux fois par an pour mettre en œuvre cette stratégie en identifiant les actions - séminaires, webconférences, journées d'échanges, ateliers, formations, etc. - qu'il est possible de construire collectivement et de reproduire dans plusieurs territoires.

Les Pôles-relais zones humides, l'OFB, l'association Ramsar France et le ministère chargé de l'Écologie assurent une coordination des actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs de la stratégie. Ils apportent un appui technique et scientifique à la construction d'actions CESP communes à l'échelle de plusieurs régions et/ou bassins sur la base des concepts, méthodes, outils éprouvés.

L'ensemble des actions mises en œuvre sont définies et évoluent au fil du temps dans le tableau de bord de la stratégie CESP 2030¹⁷.

Les objectifs de la stratégie doivent en effet tenir compte de l'évolution de l'environnement institutionnel et des besoins des acteurs nationaux et territoriaux.

Les indicateurs de suivi des actions sont également affichés dans le tableau de bord et sont susceptibles d'évoluer au même titre que les objectifs.

Une publication spécifique « **Cadre méthodologique de la Stratégie CESP 2030** »¹⁸ porte sur l'ensemble des concepts, méthodes et outils nécessaires pour gérer les processus utiles à la conduite du changement et à l'accompagnement des actions de préservation et de restauration des zones humides.

Elle vise à accompagner les acteurs dans les domaines suivants :

- rendre l'information compréhensible et utile ;
- favoriser l'acceptation des politiques ;
- encourager les changements de pratiques ;
- faciliter la participation ;
- soutenir la gestion de projets.

¹⁷ Tableau de bord de la stratégie CESP 2030

<http://docs.google.com/spreadsheets/d/1fSvOo1WpM5sJRG550rG4eGaAoeJpLTvOqfdU4hhjywo/edit?usp=sharing>

¹⁸ Cadre méthodologique de la stratégie CESP 2030

<https://docs.google.com/document/d/1SKD7jTadrGUVyJ5l98LqvEtqRq0aVQ0QH2AHizonZjw/edit?usp=sharing>

La planification est indispensable à la réussite d'une stratégie de CESP. Le cadre méthodologique apporte des clés de lecture et de compréhension aux questions préliminaires qui se posent lors de l'élaboration d'actions de CESP :

- en quoi la communication, l'éducation et la formation, la sensibilisation et les processus participatifs peuvent-ils les aider à répondre à leurs problèmes ?
- quels sont les objectifs en matière de CESP des porteurs de projet ?
- de quels outils ont-ils besoin pour réaliser ces objectifs ?
- quels sont les groupes cibles à viser, avec quels groupes s'associer ?
- est-il plus efficace de communiquer directement avec les groupes cibles ou de passer par des intermédiaires et partenaires ?
- comment tireront-ils des enseignements de leurs actions en cours de route ?



Derniers conseils pour la réalisation d'actions de CESP

- Se préparer à devoir adapter les objectifs et les actions en fonction des moyens humains et financiers.
- Le succès attire le succès. Il est préférable de commencer avec des actions dont la réussite est quasi certaine que d'être trop ambitieux et de ne pas avoir d'impact réel sur les publics ciblés.



La mise en œuvre des plans nationaux en faveur des milieux humides s'appuie notamment sur des actions de communication, de sensibilisation et de formation aux enjeux autour de ces milieux. Ces actions assurent l'implication de l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs des territoires et du plus grand nombre, pour préserver et restaurer les milieux humides.

Pour parvenir à cette mobilisation, la convention internationale de Ramsar sur les zones humides incite ses parties contractantes à se doter d'un cadre d'action de « Communication, éducation, sensibilisation, participation » (CESP).

La stratégie française de CESP 2030 prend la suite d'un premier dispositif CESP sur les zones humides 2012-2014. Elle a été élaborée dans le cadre du groupe thématique « CESP » du Plan national d'action en faveur des milieux humides. Elle comporte :

- un cadre national d'accompagnement des acteurs et d'évaluation de la stratégie ;
- une nouvelle gouvernance nationale avec les acteurs régionaux et de bassins ;
- 18 objectifs à atteindre pour différents publics cibles ;
- une démarche de mise en œuvre.

La stratégie CESP 2030 pour les zones humides vise à renforcer les collaborations entre les services de l'État et ses établissements publics ainsi qu'avec les collectivités et leurs groupements, mais également avec les différentes parties prenantes, pour agir dans les territoires.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*